ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège CACAULT
8, route de Gorges
44190 CLISSON
☎ 02 40 54 02 04
✉ ce.0440008v@ac-nantes.fr
https://cacault.loire-atlantique.e-lyco.fr/

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 5
Mardi 4 avril 2023

Membres présents : M. Levrard, L. Guilbert, O. Abah, J.M. Juret, M. Gravouille, F. Valton, I. Le Roux, C. Touvron, C. Bonhomme, S. Piveteau, T. Dubernet, C. Dudek, M. Thominet, N. Viot, N. Coulibaly, A. Maoulida, E. Persehaie

Membres excusés : B. Gaildry, K. Fouquet, B. Mahieu, P. Bretaudeau, J. Baillet, S. Chéory

Membres absents : F. Guillot, S. Protois-Menu, A.V. Herbain, M.P. Houart, M. Landreau, A. Maoulida

Membres invités : I. Jourdan

Nombre de membres du conseil d'administration : 28
Nombre de membres présents : 17
Quorum : 15

Présentation de l'ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2023
3. D.O. (décision de l'ordonnateur) et D.B.M. (décisions budgétaires modificatives) sur l'exercice 2022
4. Adoption du compte financier 2022 et affectation du résultat
5. D.O. et D.B.M. sur l'exercice 2023
6. Contrats et conventions
7. Tarif des repas pour l'accueil des élèves de CM_2
8. Budget définitif des voyages à Albert (Somme) et à Rome (Italie)
9. Budget prévisionnel du voyage au Mont Saint Michel
10. Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme Viot, représentant des parents d'élèves, sera en charge du compte-rendu du CA.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2023

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des observations relatives à ce procès-verbal.

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0

Vote : Le PV du CA du 09/02/2023 est adopté.

3 - D.O. (décision de l'ordonnateur) et D.B.M. (décisions budgétaires modificatives) sur l'exercice 2022

Des petits ajustements pour les dépenses. DO numéro 17 : deux lignes avaient été ouvertes et elles ont été fermées. La ligne environnement, par exemple, a été créée. Pour les ordures ménagères, les dépenses étaient plus importantes que prévues et elles ont été complétées en prélevant sur deux autres lignes.

4 – Adoption du compte financier 2022 et affectation du résultat

En novembre 2021, a été voté un budget avec des recettes et des dépenses prévisionnelles. Les données ont été vérifiées et validées. Un exercice comptable se déroule sur une année civile (et non sur une année scolaire). Tout au long de l'année civile, des dépenses ont été réalisées. 2022 en recette : 20 469,67 €. Il ne s'agit que des frais de fonctionnement. Il y avait un excédent de l'an passé, qui s'est ajouté aux recettes de cette année.

La dotation globale de fonctionnement a légèrement augmenté. Par exemple, la collecte de la taxe d'apprentissage a été plus élevée en SEGPA. Les dépenses ont été ventilées entre le fonctionnement et les investissements. Sur la partie pédagogique, le CFC (centre français d'exploitation du droit de la copie) nous a interpellé sur le nombre de copies réalisé par élève. Entre 2021 et 2022, l'augmentation est de 9 %.

Les sorties, voyages et actions ont été reprises. Beaucoup de projets ont été menés au sein même du collège, surtout en musique.

En termes de consommation, l'électricité a diminué (entre autres, le collège a investi dans le remplacement des lampes LED). Pour le gaz, les consommations ont également baissé. Pour information le prix du gaz a été multiplié par trois en 2023.

Le collège a avancé l'achat de mobilier pour une élève handicapée. Par ailleurs, le collège continue à investir dans des tables pour une personne.

Présentation de la répartition des fonds sociaux par poste : aide au transport scolaire, aide aux voyages ou sorties, fournitures scolaires et sport, demi-pension. Augmentation nette des fonds sociaux (Département et État) de plus de 20 % chaque année depuis 2021.

Il y a un investissement de matériel au niveau de la restauration (des chaises, des cartes, des chariots …). Depuis la procédure dématérialisée, le nombre de demandes de bourse est en baisse. L'an prochain, le conseil départemental pourrait octroyer un ordinateur portable aux élèves boursiers dans le cadre d'un plan numérique.

Il y a diverses opérations en capital (achats d'une valeur supérieure à 800 euros), que ce soit la valise de balado-diffusion, une auto-laveuse, la table de Bobath, une armoire forte.

Adoption du compte financier :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0

Le résultat du fonctionnement du collège est excédentaire de 12 282,70 € sur l'exercice 2022.
La trésorerie est très saine et permettra de faire face aux différentes augmentations (travaux futurs) : 122 jours de fonctionnement sans recettes potentielles. Affectation des résultats 2022 :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0

5 – D.O. et D.B.M. sur l'exercice 2023

Ouverture des différentes lignes comptables :

- Création d'un potager pédagogique
- Ligne cinéma 5ème
- Sortie à Nantes le 15 et 19 juin

6 – Contrats et conventions

Contrat CFC (autorisation de reproduction par reprographie) :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0

Convention association Canoé Kayak Clisson (séjour Saint Hilaire de Riez) :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0

Convention d'adhésion au groupement de commandes viande et charcuterie du lycée Nicolas Appert :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0

7 – Tarif des repas pour l'accueil des élèves de CM2

Application du tarif demi-pensionnaire aux élèves de CM2 lors de la journée d'immersion :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0

8 – Budget définitif des voyages à Albert (Somme) et à Rome (Italie)

Remboursement de 8,20 € par élève pour le séjour à Albert (Somme) :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0

Pour le voyage à Rome : participation demandé initialement aux familles : 400 € par élève. Coût final revu à 321,50 € par élève. Remboursement de 78,50 € aux familles :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0

9 – Budget prévisionnel du voyage au Mont Saint Michel

Sortie prévue pour deux classes (3ème B et 3ème E) fin mai avec une participation de 30 euros par élève demandée aux familles :

Pour : 16	Contre : 1	Abstentions : 0

10 – Questions diverses

Question des heures non remplacées : maladie, heures de formation, garde d'enfant malade… 15 à 20% des heures non remplacées s'expliquent par l'activité culturelle (sortie théâtre, cinéma…) avec l'obligation des accompagnateurs. Suivant la discipline enseignée, certains professeurs participent intensément à différents projets culturels. Une réflexion va être engagée avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Question de parents : remplacement d'un enseignant par un autre enseignant volontaire (pacte enseignant). Pas de circulaire en l'état et pas d'information auprès des chefs d'établissement. Le remplacement d'un enseignant n'est pas traité par le rectorat : il est indispensable d'avoir 15 jours d'arrêt consécutifs pour avoir un remplaçant. Les inquiétudes des parents devaient être remontées auprès du conseil. Préparation d'un courrier à transférer des parents. Beaucoup d'absences sont à faire remonter au niveau des élèves puisque beaucoup d'élèves ont été souvent absents lors des journées de grève.

Le conseil d'administration est clos à 20H15.

Signature du chef d'établissement Marc Levrard	Signature du secrétaire de séance Nathalie Viot